



SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS
Du Gabas, du Louts et du Bahus

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Présenté lors du Conseil Syndical du 26 Février 2024

05 58 75 10 58
secretariat@sglb.fr
www.sglb.fr

412 Av du Maréchal Leclerc | 40700 HAGETMAU
Syndicat mixte fermé | SIRET: 20004520100023 | code NAF: 8411Z



SOMMAIRE

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE.	2
CONTEXTE GÉNÉRAL.	2
1. LES RESSOURCES HUMAINES : RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE.	3
1.2 Rétrospective de l'année 2023.	3
1.2.1 La gestion de la masse salariale.	3
1.2.2 Répartition des agents et temps de travail.	3
1.2.3 En matière d'action sociale :	3
1.3 Prospectives pour l'année 2024.	4
1.3.1 La gestion de la masse salariale en 2024.	4
1.3.1 Le matériel à renouveler en 2024.	4
2. BUDGET : RESULTATS 2023 ET PERSPECTIVES 2024.	4
2.1 Recettes de fonctionnement.	5
2.1.1 Prévisions et réalisations.	5
2.1.2 Perspectives 2024.	5
2.2 Dépenses de fonctionnement.	6
2.2.1 Prévisions et réalisations.	6
2.2.2 Perspectives 2024 : Section de fonctionnement.	6
2.3 Section d'investissement : tendances 2023 et perspectives 2024.	10
2.3.1 Prévisions et réalisations.	10
2.3.2 L'incidence des restes à réaliser des programmes antérieurs sur le budget d'investissement.	10
2.3.3 Perspectives 2024 : Section d'investissement.	10
3. ETAT DE LA DETTE.	11
4. SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : TRAVAUX ET ACTIONS 2024.	12

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Comité Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent et qui seront affectées dans le budget primitif.

L'article 50 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions dispose que « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au sein de la collectivité sur les orientations budgétaires ». Ces dispositions s'appliquent également aux syndicats mixtes.

L'article L2312-1 et D.2312-3 du CGCT, en plus de rappeler le délai des deux mois, expose plus en détail le contenu du rapport. Ces dispositions sont aussi reprises dans le règlement budgétaire et financier du Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus.

Le syndicat structure notamment son rapport d'orientations budgétaires autour d'un rappel du contexte dans lequel se déroule l'élaboration budgétaire. Il reprend aussi le projet de programme d'actions à venir.

Pour rappel, le juge administratif a précisé que le DOB et le vote du budget ne peuvent pas avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille.

Ce débat de portée générale permet aux élus d'exprimer leur opinion sur le projet budgétaire d'ensemble et permet au président de présenter les choix budgétaires prioritaires pour l'année à venir ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Enfin, il est à noter que le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat dans une délibération spécifique.

CONTENU DU ROB :

Le rapport précise les informations suivantes :

- **La structure des effectifs**
- **Les dépenses de personnel** avec les éléments sur la rémunération tels que la masse salariale, les avantages en nature, ...
- **La durée effective du travail dans le syndicat**
- **Les orientations budgétaires** : propositions d'actions en matière de travaux et d'actions liés à la gestion des milieux aquatiques, les achats de matériels et de véhicules, ...

CONTEXTE GÉNÉRAL.

Le syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus (SGLB) est créé depuis le 1^{er} Janvier 2019, suite à l'extension de périmètre du syndicat mixte des rivières du bassin de l'Adour landais (SYRBAL).

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2019, l'extension du périmètre du SYRBAL et l'adhésion des communautés de communes des Luys en Béarn, Nord Est Béarn et de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, en substitution des communes membres incluses pour tout ou partie de leur territoire dans les bassins versants du Bahus, du Gabas et du Louts ; a entraîné une modification statutaire et un changement de dénomination du syndicat.

Le SGLB est donc composé de 7 EPCI-FP membres.

Le SGLB n'a pas de fiscalité propre. Ses recettes dépendent des contributions des membres et des financements extérieurs eux-mêmes dépendants des actions menées.

Le débat d'orientations budgétaires 2024 s'inscrit dans un environnement financier contraint.

1. LES RESSOURCES HUMAINES : RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE.

Afin de tenir compte des contraintes budgétaires des collectivités locales membres du syndicat mixte, la préparation du budget primitif 2024 sera établie sur la base d'une hypothèse de maîtrise du budget de fonctionnement.

1.2 Rétrospective de l'année 2023.

En 2023, la masse salariale représente 35.09% des dépenses réelles de fonctionnement du syndicat et s'élève à 196 735.75€. L'objectif du budget est de continuer à maîtriser, dans le cadre d'une gestion prudentielle de l'établissement, les charges de fonctionnement et les dépenses de personnel.

1.2.1 La gestion de la masse salariale.

Personnel (ETP)	2020	2021	2022	2023
Titulaires-stagiaires	2	3	3	3
Non titulaires	1	0	0	1
TOTAL	3	3	3	4
C/012 en €	138 144.26€	141 552.65€	167 442.48€	196 735.75€

1.2.2 Répartition des agents et temps de travail.

RÉPARTITION	Par Catégorie		Par Filière		Statut	
	B	C	Administrative	Technique	Titulaire	Stagiaire
Nombre d'Agents	2	2	1	3	3	1

Cadre d'emplois	Fonctions	Quotité de travail	Nombre Agents	Statut
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	Responsable Technicien rivière	Temps complet, 35h hebdomadaires sur 4 jours/semaine	1	Titulaire
Adjoint Technique	Technicien rivière	Temps complet, 35h hebdomadaires sur 4 jours/semaine	1	Titulaire
			1	Stagiaire
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	Responsable administrative	Temps complet, 35h hebdomadaires sur 4 jours/semaine	1	Titulaire

1.2.3 En matière d'action sociale :

Le syndicat est adhérent au CNAS (Comité National d'Action Sociale) proposant divers avantages aux agents territoriaux :

- Des bons plans et réductions pour les activités sportives, les activités de loisirs ou encore les sorties culturelles
- Des prestations sociales diverses pour le quotidien (tickets CESU, aides au transport ou au logement, cartes cadeaux...);
- Des prestations de solidarité sociale (en cas de handicap, de décès, d'accident, d'endettement...);
- De l'information juridique
- (...).

Les agents du syndicat bénéficient de titres déjeuner à hauteur de 8.50€ (valeur faciale d'un titre). Le syndicat prend en charge 5.10€/titre.

Un véhicule de service et d'un téléphone portable sont mis à disposition de chaque agent du service technique, dans le cadre de leur activité.

Les agents justifiant d'un contrat de prévoyance labellisé peuvent bénéficier d'une prise en charge d'une partie ou de la totalité du montant de leur cotisation, à concurrence de 29€ brut/mois, conformément à la délibération en vigueur.

1.3 Prospectives pour l'année 2024.

1.3.1 La gestion de la masse salariale en 2024.

Pour l'année 2024, les effectifs en personnel restent inchangés. Les quatre agents sont inscrits en préparation au concours ou examen professionnel de la fonction publique territoriale :

- Concours de technicien territorial pour deux agents
- Examen professionnel d'Ingénieur pour un agent
- Concours d'Attaché pour un agent

Des évolutions sur la masse salariale seront à prévoir au budget 2024 en prenant en compte l'augmentation indiciaire à compter du 1^{er} janvier 2024, et les avancements d'échelon des agents.

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 a institué la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. Il sera proposé de délibérer sur la mise en place de cette dernière lors du conseil syndical.

1.3.1 Le matériel à renouveler en 2024.

Pour les perspectives du budget à venir, il convient de renouveler plusieurs matériels nécessaires à l'exercice de fonction des agents.

Renouvellement de matériels informatiques :

Il convient de renouveler deux ordinateurs portables et logiciels Microsoft, pour un montant de 3 744.07€ TTC.

Renouvellement d'un véhicule :

Un des véhicules en propriété du syndicat, et amorti, doit être renouvelé. Plusieurs devis ont été demandé, avec reprise du véhicule actuel.

	Type de véhicule	Carburant	Montant achat € TTC	Montant reprise € TTC	Montant Véhicule (reprise déduite)
EDEN AUTO (HAGETMAU)	Duster Journey bleu DCI 4x4 (transformé usine)	Diesel	28 212.76€	6 500.00€	21 712.76€
	Duster Journey bleu DCI 4x4	Diesel	27 172.76€	6 500.00€	20 672.76€
SARL BOLLET AUTO (MUGRON)	Duster Journey bleu DCI 4x4 (transformé usine)	Diesel	28 137.76€	6 000.00 €	22 137.76€
	Duster Journey bleu DCI 4x4	Diesel	26 971.76€	6 000.00€	20 971.76 €

2. BUDGET : RESULTATS 2023 ET PERSPECTIVES 2024.

Comme l'an passé, le budget du syndicat sera établi sous la nouvelle nomenclature comptable M57, avec la possibilité d'une nouvelle gestion des engagements pluriannuels. En effet, afin d'améliorer le pilotage des engagements pluriannuels tout en permettant de ne mobiliser que les seules ressources au paiement de l'exercice, différentes opérations d'investissement vont être gérées, en application de l'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), en autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP).

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

Cette modalité de gestion pourra donc être utilisée sur les opérations importantes relevant du PPG. Ainsi le syndicat ne fera pas supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice. Le budget primitif est voté en TTC.

Une attention particulière sera portée à l'application des règles inscrites dans le règlement budgétaire et financier du SGLB, notamment en matière de gestion pluriannuelle de crédits en investissement.

Le budget sera voté en mars avec la reprise de l'excédent pour équilibrer les dépenses.

2.1 Recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement du SGLB sont constituées par :

- les cotisations EPCI-FP membres
- les subventions : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département des Landes, Régions, Etat
- les participations autres de tiers : mutualisation de matériels et logiciels, bail location parcelle Toulouzette

2.1.1 Prévisions et réalisations.

Le budget primitif de fonctionnement pour 2023 a été adopté pour 700 412.45€ (hors excédent reporté au C/002).

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	2 000,00	8 510,20
74 - Dotations, subventions et participations	695 412,45	710 183,10
75 - Autres produits de gestion courante	3 000,00	7 327,69
76 - Produits financiers	0,00	33,17
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
013 - Atténuations de charges	0,00	220,00
Total recettes réelles	700 412,45	726 274,16

002 - Excédent de fonctionnement reporté	601 146,09	
Total recettes budgétaires de fonctionnement	1 301 558,54	726 274,16

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont supérieures de 26K€ par rapport aux prévisions du BP 2023.

2.1.2 Perspectives 2024.

1°- Les cotisations statutaires des membres

Pour l'année 2024, les contributions statutaires des membres, seront fixées en comité syndical lors du vote du budget de l'exercice, par une délibération spécifique. Elles restent inchangées par rapport à l'année n-1.

Les montants proposés seront les suivants :

Cotisations 2024 des EPCI-FP membres

EPCI_FP	Participation aux charges de fonctionnement	Participation aux travaux et actions	Cotisations 2023
CC Chalosse Tursan	54 079.27 €	58 903.35 €	112 982.62 €
CC Nord Est Béarn	8 706.65 €	37 521.49 €	46 228.14 €
CC Luys en Béarn	14 692.13 €	56 642.68 €	71 334.81 €
CA Tarbes Lourdes Pyrénées	2 257.25 €	9 621.81 €	11 879.06 €
CC d'Aire-sur-l'Adour	6 712.14 €	19 023.69 €	25 735.83 €
CC Terres de Chalosse	18 789.96 €	9 407.18 €	28 197.14 €
CC du Pays Tarusate	58.59 €	52.52 €	111.11 €

2° - Les participations de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département des Landes, des Régions et de l'Etat

L'Agence de l'eau Adour Garonne subventionne à hauteur de 50.00% les charges de personnels liées au suivi des missions de conseil, sensibilisation, animation et communication.

Concernant les actions de gestion des bassins versants et de leurs cours d'eau, ils sont financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département des Landes, la Région Nouvelle Aquitaine et la Région Occitanie, en fonction de leur règlement d'aide et de la nature de l'opération projetée.

2.2 Dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement du SGLB sont constituées par les dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services, ainsi que les travaux et actions liés à la gestion des milieux aquatiques.

2.2.1 Prévisions et réalisations.

Le budget primitif de fonctionnement pour 2023 a été adopté pour 1 286 234,39€ (hors dépenses d'ordre).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023
011 - Charges à caractère général	1 066 284,39	340 603,90
012 - Charges de personnel et frais assimilés	198 900,00	196 735,75
65 - Autres charges de gestion courante	21 050,00	23 370,38
Total dépenses réelles	1 286 234,39	560 710,03
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	15 324,15	14 624,15
Total dépenses budgétaires de fonctionnement	1 301 558,54	575 334,18

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures de 725K€ par rapport aux prévisions du BP 2023.

2.2.2 Perspectives 2024 : Section de fonctionnement.

1° - Les principes de la gestion 2024

Le budget primitif sera constitué des charges de gestion courante (chapitres 011 et 65) en prenant en compte des augmentations tarifaires sur les énergies, les contrats souscrits (logiciels par exemple), les travaux rivière, ... Cette section prendra également en compte une augmentation de la masse salariale (chapitre 012) dû fait des avancements d'échelons, des modifications indiciaires, ...

2° - Les orientations budgétaires : travaux et actions liés à la gestion des milieux aquatiques.

Les orientations budgétaires présentées ci-après doivent permettre d'échanger et de prendre des décisions sur les actions que devra mener le syndicat durant l'année considérée. Les actions sont présentées et détaillées par thématique et prennent en compte le reliquat de certaines actions budgétisées en 2023, car étant en cours de réalisation.

🔄 Thématique - Désencombrement Raisoné et Gestion de la Ripisylve (DRGR).

Les travaux de Désencombrement Raisoné et Gestion de la Ripisylve (DRGR) relèvent du génie biologique et végétal et sont exécutés de manière « douce ». Ils ont pour principal objet de limiter le risque d'inondations, une protection des biens et des personnes et maintenir les usages d'intérêt général en évitant tout désordre à long terme et en respectant le fonctionnement écologique de l'hydrosystème.

L'objectif étant de diminuer les risques d'érosion et d'inondation en intervenant de manière préventive.

Les travaux consistent en l'enlèvement de certains embâcles qui se sont formés à proximité immédiate d'une zone à enjeu d'intérêt général et/ou de sécurité publique (pont, route, habitation, etc...), à l'élagage et l'abattage sélectifs d'arbres.

La mise en dépôt du bois valorisable est laissée à la disposition du propriétaire riverain hors d'eau, les résidus issus des travaux (type branchage) sont broyés hors des secteurs forestiers, et dans les secteurs forestiers, les branchages sont « calés » dans une cépée hors d'eau.

BV Gabas (40)

Dans le cadre du PPG (Programme Pluriannuel de Gestion) Gabas 2019/2023, il a été défini différentes tranches d'intervention de désencombrement raisoné et de gestion de la ripisylve au droit d'enjeu d'Intérêt Général et de sécurité Publique sur le bassin versant du Gabas (partie landaise). Le PPG ayant été prorogé d'une année supplémentaire, en 2024, les travaux seront réalisés sur le Gabas (de Aubagnan à l'aval d'Eyres-Moncube).

BV Bahus (40)

Dans le cadre du PPG Bahus 2019/2023, il a été défini différentes tranches d'intervention de désencombrement raisoné et de gestion de la ripisylve au droit d'enjeu d'Intérêt Général et de sécurité Publique sur le bassin versant du Bahus (partie

landaise). Le PPG ayant été prorogé d'une année supplémentaire, en 2024, les travaux seront réalisés sur le Bahus (de Bahus Soubiran à Eugénie-les-Bains).

BV Louts (40)

Dans le cadre du PPG Louts prévue pour la période 2020/2024, il a été défini différentes tranches d'intervention de désencombrement raisonné et de gestion de la ripisylve au droit d'enjeu d'Intérêt Général et de sécurité Publique sur le bassin versant du Louts (partie landaise). En 2024, les travaux seront réalisés sur le Louts (de Philondenx à Saint-Cricq-Chalosse). Ces travaux concernent la dernière tranche du PPG.

DRGR d'Urgence – enlèvement d'embâcles

Pour intervenir sur des points ponctuels non prévus dans les plans de gestion, un marché à bons de commande a été lancé courant 2020, afin d'avoir une entreprise « référente » pour l'enlèvement d'embâcles à proximité de zones à enjeux. L'entreprise SCOP EGAN AQUITAINE (64480 JATXOU) est donc le prestataire pour ces interventions jusqu'en 2024.

DRGR Affluents (40)

Le principe consiste à effectuer le même type d'intervention que sur les cours d'eau principaux, c'est-à-dire l'enlèvement de certains embâcles qui se sont formés à proximité immédiate d'une zone à enjeu d'intérêt général et/ou de sécurité publique (pont, route, habitation, etc...), à l'élagage et l'abattage sélectifs d'arbres. Il est donc proposé d'intervenir sur les affluents concernés par la tranche annuelle programmée des cours d'eau principaux.

DRGR BV Gabas, Louts et Bahus (64 et 65)

Dans le cadre du PPG (Programme Pluriannuel de Gestion) des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus, sur les parties 64 et 65, il a été défini différentes tranches d'intervention de désencombrement raisonné et de gestion de la ripisylve au droit d'enjeu d'Intérêt Général et de sécurité Publique sur ces bassins versants. Ces travaux sont en cours de réalisation et seront achevés au titre de l'exercice 2024.

Le montant prévisionnel de cette thématique est évalué à 573 744.00 € TTC.

↻ Thématique – Gestion des atterrissements

Sur la commune de Miossens-Lanusse, un atterrissement encombre le lit du Las grabes. En effet, l'encombrement du lit engendre l'inondation d'une maison.

Le montant prévisionnel de cette thématique est évalué à 6 000.00 € TTC.

↻ Thématique – Reconstitution de la ripisylve et Gestion des Plantes Exotiques Envahissantes

Plantes Exotiques Envahissantes (BV Gabas, Louts, Bahus (40))

Dans le cadre des PPG en cours sur les bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus, partie landaise, une des actions vise à lutter contre les espèces végétales invasives. Des foyers localisés d'espèces indésirables ont été observés lors des prospections de terrain : Renouée du Japon, Bambou et Erable negundo....

- **Traitement du Negundo à Toulouzette** : L'entreprise SB PAYSAGE a été mandatée pour la réalisation du traitement de ce foyer. Les travaux seront réalisés sur 3 ans. En effet, l'entreprise a effectué la première étape qui consistait en la coupe des érables negundo à une hauteur de 1 mètre à 1.20 mètres, à l'aide d'une pelle équipée de son grappin coupeur. Les arbres ont été acheminés sur le haut de berge au niveau d'une plateforme. Les branches ont été mises en andains et broyées finement avec un broyeur forestier. Cette intervention a eu lieu en janvier 2023. Durant 3 ans, un bucheron coupera les rejets partants du haut du tronc et ceux du sol seront arrachés avec la pelle, en période estivale. Cette technique permettant d'épuiser les arbres. Une première coupe des rejets a été effectuée en août 2023. La même technique sera reproduite à l'été 2024 et 2025.
- **Traitement de la Renouée du Japon à Hagetmau** : L'entreprise SCOP EGAN AQUITAINE a été retenue pour le traitement de cette espèce indésirable. Comme dans la technique décrite ci-avant, l'objectif étant une résorption des implantations de renouées du Japon par épuisement de ses rhizomes, par la mise en place d'un grillage anti-étouffement. Cette technique s'effectuera sur 5 années.
- **Traitement de la Renouée du Japon à Louer** : Sur une parcelle communale en gestion forestière par l'ONF, la renouée du Japon est implantée sur plus de 5 000m². Le projet du syndicat est de mettre des caprins en éco-pâturage sur cette parcelle.

L'éco-pâturage présente plusieurs avantages : écologique, économique, durable...

L'action de traitement des plantes invasives est conditionnée à l'accord du propriétaire de la parcelle concernée. Cet accord est formalisé sous forme d'une convention.

Plantations (BV Gabas, Louts et Bahus (40, 64 et 65))

La ripisylve (végétation des berges) est parfois absente ou trop mince pour être fonctionnelle. Sa restauration permettrait de constituer une zone tampon efficace entre les cours d'eau et les activités sur le lit majeur. Après échanges avec les propriétaires riverains et sous réserve d'accord, formalisé par une convention, des plantations seront prévues. Celles-ci pourront également être réalisées sur les portions de berge où des espèces indésirables auront été traitées.

Les essences préconisées seront choisies en concertation avec le propriétaire riverain, en raison notamment de leur croissance rapide et de leur présence naturelle en bordure de milieux aquatiques, sont : les Saules, le Noisetier, l'Aulne glutineux et le Frêne commun.

Ces plantations pourront parfois s'étendre dans le lit majeur des cours d'eau voire sur les bassins versants.

Sur la partie landaise, plusieurs sites de plantations ont été plantés, cette année consistera à la plantation sur le Gabasset à Coudures suite au projet de renaturation et à l'entretien des plants existants (arrosage et débroussaillage). Sur les parties des Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées, une enveloppe est constituée pour des sites de plantations.

Le montant prévisionnel de cette thématique est évalué à 138 360.00 € TTC.

↪ Thématique – Continuité écologique

Entretiens des seuils équipés :

Propriétaire de 5 ouvrages, le syndicat se doit d'en assurer l'entretien régulier, et ainsi prévoir une enveloppe financière pour le retrait d'embâcles bloqués au niveau de ces ouvrages et également maintenir un accès aux berges.

Le montant prévisionnel de cette thématique est évalué à 2 400.00 € TTC.

↪ Thématique – Définition des PPG

Etude stratégique de définition d'un PPG 64/65 :

Le bureau d'études SEGI – PCM Ingénierie a réalisée l'étude stratégique de définition d'un PPG sur les bassins versants des cours d'eau du Gabas, du Louts et du Bahus d'eau, sur les Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées. L'étude est arrivée à son terme et le plan de gestion a été transmis par voie officielle aux services de l'Etat. Ce dossier sera soumis à une enquête publique pour être déclaré d'intérêt général. Il convient donc de prévoir une enveloppe financière pour les frais d'enquête publique.

Etude stratégique de définition d'un PPG 64/65 :

Sur la partie landaise, deux PPG sont en vigueur mais arrivent chacun à leur terme. Courant 2024, il est prévu le renouvellement et la fusion de ces deux PPG, à savoir le PPG Gabas/Bahus et le PPG Louts. Cette démarche sera réalisée en interne par les services du syndicat ; il convient néanmoins de prévoir une enveloppe financière pour les frais d'enquête publique, car le nouveau dossier PPG sera soumis à une enquête publique pour être déclaré d'intérêt général.

Le montant prévisionnel de cette thématique est évalué à 19 200.00 € TTC.

↪ Thématique – Restauration d'annexes hydrauliques

BV Gabas (40)

Dans le cadre du PPG Gabas 2019/2023, une des actions prévues est la restauration d'annexes hydrauliques (réouverture de bras morts).

La réalisation de cette action est conditionnée à l'accord du propriétaire via la signature d'une convention.

Pour la programmation 2024, un site sur la commune de Toulouzette sera prévu sur le cours d'eau du Gabas. Cette nouvelle annexe hydraulique permettra d'ouvrir deux anciens bras du Gabas.

Tous ces travaux de restauration d'annexes hydrauliques seront réalisés en partenariat technique avec la Fédération de pêche des Landes. Celle-ci réalise le suivi piscicole sur ces zones favorable à la reproduction de nombreuses espèces de poissons.

Le montant prévisionnel de cette thématique est évalué à 108 000.00 € TTC.

➔ Thématique – Protections de berges

Il existe différents types de techniques de protections de berges (peigne, fascine, enrochement, talutage, ...). Le choix du type de protection de berge est étudié selon chaque cas.

BV Gabas, Louts et Bahus (64 et 65)

Dans le cadre du PPG 64/65, plusieurs sites ont été répertoriés.

- Sites en technique végétale :

Sur les communes de Sedzère et d'Arzacq, Miossens-Lanusse, une protection par fascinage protégera des routes communales.

- Sites en génie civil :

Des routes seront également protégées sur les communes de Coubluq par des enrochements.

BV Gabas, Louts et Bahus (40)

- Sites en technique végétale :

Sur la commune d'Hagetmau, une protection par fascinage protégera un chemin piétonnier. Une fascine est également prévue sur la commune de Montgaillard.

- Sites en génie civil :

Il est prévu une reprise d'un enrochement sur la commune de Montfort-en-Chalosse, longeant une route communale.

Urgence et Aléas climatiques

Afin de pouvoir intervenir suite à des aléas climatiques, des enveloppes financières sont dédiées à cela.

Le montant prévisionnel de cette thématique est évalué à 264 000.00 € TTC.

➔ Thématique – Renaturation

BV Gabas (40)

Le ruisseau du Gabasset, long de 4 km, sur la commune de Coudures est bordé de parcelles agricoles. Un problème de colmatage du lit engendre un dysfonctionnement du système de drainage et un appauvrissement écologique.

Rétablir un écoulement permettrait de dégager les drains et redonner un dynamisme naturel à ce cours d'eau.

Ces objectifs sont atteignables par le biais de diverses actions telles que la gestion de la végétation, le reméandrage et des plantations.

Le reméandrage est l'action de retracer des méandres dans le lit du cours d'eau en augmentant la profondeur et diminuant la largeur. Les travaux ont dû être repoussés à fin janvier 2024. L'entreprise MONTIEUX ET FILS TRAVAUX a été retenue pour la réalisation des travaux de renaturation. L'entreprise SANGUINET FRERES, quant à elle, interviendra pour la mise en place des plantations.

Les travaux ont été déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2023.

Le montant prévisionnel de cette thématique est évalué à 131 460.00 € TTC.

➔ Thématique – Zones Humides

BV Gabas, Louts, Bahus (40, 64,65)

Les zones humides ont un rôle important dans la préservation de la ressource en eau. Elles constituent un patrimoine naturel caractérisé par une grande diversité biologique et contribue à une gestion équilibrée de la ressource en eau. De par leurs fonctions, elles participent à l'atteinte du bon état des masses d'eau. Cependant, mal connues, mal identifiées, elles sont fortement menacées.

Dans le cadre de ces compétences, le syndicat a missionné le Bureau d'études ASUP pour la réalisation d'une étude de pré-localisation des zones humides présentes sur son territoire.

La présente étude a pour objectif de cartographier les zones humides probables, c'est-à-dire les secteurs de probabilité de présence de zones humides, sur la base de caractéristiques « intrinsèques » et non induites par l'activité humaine. L'étude de pré-localisation est d'établir des zones de probabilité d'être considérées comme humide à l'avenir et pas de les définir en tant que telles.

Le montant prévisionnel de cette thématique est évalué à 54 000.00 € TTC.

2.3 Section d'investissement : tendances 2023 et perspectives 2024.

Les montants des budgets d'investissement du syndicat sont très disparates d'une année sur l'autre. Par ailleurs, on retrouve dans la section d'investissement, les restes à réaliser relatifs aux opérations débordant sur l'année 2024, et dont les montants sont repris en entrée du budget suivant.

2.3.1 Prévisions et réalisations.

Le budget primitif d'investissement pour 2023 a été adopté pour 306 455.24€.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	CA 2023
10 - Dotations, fond divers et réserves	10 155,24	10 155,24
13 - Subventions d'investissement reçues	280 975,85	183 221,67
Total recettes réelles	291 131,09	193 376,91

040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	15 324,15	14 624,15
Total recettes d'investissement	306 455,24	208 001,06

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	CA 2023
001 - Déficit d'investissement reporté	225 154,94	
21 - Immobilisations corporelles	32 600,00	53 346,99
23 - Immobilisations en cours	24 600,00	75 956,24
Total dépenses réelles	282 354,94	129 303,23

Total dépenses d'investissement	282 354,94	129 303,23
--	-------------------	-------------------

2.3.2 L'incidence des restes à réaliser des programmes antérieurs sur le budget d'investissement

Concernant les opérations engagées sur les exercices antérieurs, les opérations à reporter sont les suivantes :

Reste à réaliser sur programme 2023	Montant Opération	RAR 2023 (Dépenses)	RAR 2023 (Recettes)		
			AEAG	CD 40	Région
Libellé					
Conception graphique de 6 panneaux de communication	5 400.00 €	5 400.00 €	2 250.00 €	540.00 €	900.00 €
Sous-total RAR 2023			2 250.00 €	540.00 €	900.00 €
TOTAL RAR 2023		5 400.00 €	3 690.00 €		

2.3.3 Perspectives 2024 : Section d'investissement.

🔄 Thématique – Aménagements abreuvoirs

Dans le cadre du PPG Gabas/Bahus, l'état des lieux a mis en évidence quelques zones de piétinements causées par la présence d'abreuvoirs non clôturés.

La présence de bétail dans le cours d'eau nuit à sa qualité (turbidité et bactériologie). Le but de cette action est de limiter les accès du bétail au cours d'eau sur ces secteurs pour limiter leurs impacts.

Ces équipements sont réalisés sur la base du volontariat. Ils sont discutés au cas par cas avec le propriétaire concerné. Afin de garantir la pérennité des aménagements, une convention entre le syndicat et le propriétaire est signée.

Un aménagement, avec l'accord du propriétaire est envisagé sur la commune de Sainte-Colombe.

Le montant prévisionnel de cette thématique est évalué à 42 000.00 € TTC.

➤ Thématique - Communication.

Suite à la réalisation de différentes actions et thématiques sur le territoire du syndicat, il est opportun de communiquer sur les actions réalisées par la mise en place de panneaux d'information visibles du public.

L'entreprise PIC BOIS a été retenu pour la conception graphique de six panneaux de communication.

Pour cette année, il convient de prévoir une enveloppe pour la fourniture et la pose de ces mêmes panneaux qui seront répartis de manière équitable sur les 3 bassins versants.

Le montant prévisionnel de cette thématique est évalué à 48 000.00 € TTC.

➤ Thématique - Animation.

Le syndicat s'est engagé en partenariat avec le Syndicat Adour Midouze (SAM) dans la réalisation d'animations auprès des scolaires. Cette année, les animations se dérouleront sur les écoles volontaires de la communauté de communes Terres de Chalosse. 19 classes ont répondu à notre sollicitation.

Aujourd'hui, le SAM met à disposition les supports pédagogiques pour la réalisation de ces animations. Il convient de prévoir une enveloppe financière afin de commencer à se doter de matériels nécessaires aux animations.

Le montant prévisionnel de cette thématique est évalué à 6 000.00 € TTC.

3. ETAT DE LA DETTE.

La dette est inexistante au sein du syndicat. Aucun emprunt n'a été contracté.

4. SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : TRAVAUX ET ACTIONS 2024.

Telles sont ainsi résumées les principales informations concernant le Débat d'Orientations Budgétaires 2024 avec le reliquat de certaines actions de 2023, conformément à la réglementation du code général des collectivités territoriales.

Vous trouverez ci-après, un tableau récapitulatif des travaux et actions présentés.

ACTIONS	DESCRIPTIF/LOCALISATION	Montant Prévisionnel BP2024		Restant à charge SGLB	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
DRGR_Désencombrement raisonné et Gestion différenciée de la ripisylve					
BV Gabas (40)	Secteur amont (Pimbo à aval Samadet) et affluents	68 730,00 €	82 476,00 €	13 746,00 €	16 495,20 €
BV Bahus (40)	Secteur amont (Miramont-sensacq à Mauries) et affluents	20 980,00 €	25 176,00 €	4 196,00 €	5 035,20 €
BV Louts (40)	Secteur amont (Secteur Hagetmau) et affluents	15 840,00 €	19 008,00 €	3 168,00 €	3 801,60 €
BV Gabas, Bahus et Louts (64 et 65)	Intervention sur tout le territoire du syndicat au droit d'enjeu d'IG/SP (et affluents)	240 000,00 €	288 000,00 €	96 000,00 €	115 200,00 €
BV Gabas (40)	Secteur amont II (Aubagnan à aval d'Eyres-Moncube) et affluents	62 421,00 €	74 905,20 €	12 484,20 €	14 981,04 €
BV Bahus (40)	Secteur amont II (Bahus-Soubiran à Eugénie-les-Bains) et affluents	17 654,00 €	21 184,80 €	3 530,80 €	4 236,96 €
BV Louts (40)	Secteur amont II (Philondenx à Saint Cricq chalosse) et affluents	12 520,00 €	15 024,00 €	2 504,00 €	3 004,80 €
BV Gabas, Bahus et Louts (40)	Intervention sur tout le territoire du syndicat au droit d'enjeu d'IG/SP (MAPA à bon de commande)	30 000,00 €	36 000,00 €	6 000,00 €	7 200,00 €
BV Gabas, Bahus et Louts (64 et 65)	Intervention sur tout le territoire du syndicat au droit d'enjeu d'IG/SP (MAPA à bon de commande)	10 000,00 €	12 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €
ATTER_Gestion des atterrissements					
BV Gabas (64)	Réouverture du lit du Lasgrabes - Miossens	5 000,00 €	6 000,00 €	2 500,00 €	3 000,00 €
RIPI_Reconstitution des fonctionnalités de la ripisylve					
BV Gabas, Louts, Bahus (40)	Plantations (40) - entretien	10 000,00 €	12 000,00 €	2 000,00 €	2 400,00 €
	Plantations sur le Gabasset à Coudures	60 000,00 €	72 000,00 €	12 000,00 €	14 400,00 €
BV Gabas, Bahus et Louts (64 et 65)	Plantations (64 et 65)	30 000,00 €	36 000,00 €	9 000,00 €	10 800,00 €
BV Louts (40)	Traitement PEE : Renouée du Japon (Hagetmau)	1 500,00 €	1 800,00 €	2 700,00 €	3 240,00 €
	Traitement PEE : Renouée du Japon (Louer)	12 000,00 €	14 400,00 €		
BV Gabas (40)	Traitement PEE : Negundo (Toulouzette)	1 800,00 €	2 160,00 €	360,00 €	432,00 €
RCE_Continuité écologique					
BV Louts (40)	Entretien Seuils Caupenne, Gamarde-les-Bains, Larbey, Lourquen - Désencombrement	1 600,00 €	1 920,00 €	320,00 €	384,00 €
BV Bahus (40)	Entretien Seuil Fargues - Désencombrement	400,00 €	480,00 €	80,00 €	96,00 €

PPG_Définition PPG					
BV Gabas, Louts, Bahus (40)	Frais enquête publique - PPG 40	8 000,00 €	9 600,00 €	1 600,00 €	1 920,00 €
BV Gabas, Louts, Bahus (64 et 65)	Frais enquête publique - PPG 64/65	8 000,00 €	9 600,00 €	2 400,00 €	2 880,00 €
FRAY_Restauration annexes hydrauliques					
BV Gabas (40)	Restauration double annexe hydraulique (Toulouzette)	90 000,00 €	108 000,00 €	18 000,00 €	21 600,00 €
MOB_Aménagements abreuvoirs					
BV Bahus, Gabas, Louts (40)	Mise en place d'abreuvoirs Sainte-Colombe	35 000,00 €	42 000,00 €	7 000,00 €	8 400,00 €
PROTEC_Protection de berge					
BV Gabas, Bahus et Louts (40)	Protections de berges - Technique végétale (Hagetmau, Montgaillard)	35 000,00 €	42 000,00 €	17 500,00 €	21 000,00 €
BV Gabas, Bahus et Louts (64)	Protections de berges - Technique végétale (Arzacq, Sedzère, Miossens)	40 000,00 €	48 000,00 €	32 000,00 €	38 400,00 €
	Protections de berges - Génie civil (Coublucq x2)	60 000,00 €	72 000,00 €	60 000,00 €	72 000,00 €
BV Gabas, Bahus et Louts (40)	Protections de berges suite à aléas climatiques	50 000,00 €	60 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €
BV Gabas, Bahus et Louts (64)	Protections de berges suite à aléas climatiques	35 000,00 €	42 000,00 €	35 000,00 €	42 000,00 €
RENAT_Renaturation			264 000,00 €		
BV Gabas (40)	Renaturation sur le Gabasset (affluent du Gabas) à Coudures	109 550,00 €	131 460,00 €	21 910,00 €	26 292,00 €
ZH_Zones Humides					
BV Gabas, Louts, Bahus (40, 64, 65)	Etude Pré-localisation ZHP	45 000,00 €	54 000,00 €	9 000,00 €	10 800,00 €
COM_Panneau communication					
BV Gabas, Louts, Bahus (40)	Conception graphique de panneaux de communication (6 sites : BV Gabas (Samadet/Eyres-Moncube) / BV Bahus (Bahus-Soubiran/Eugénie-les-Bains) / BV Louts (Gamarde-les-Bains/Hagetmau) + panneaux actions réalisées (5 sites : renouée Hagetmau, Renouée Louer, Annexe Toulouzette, Seuil Caupenne et Gamarde)	25 000,00 €	30 000,00 €	6 960,00 €	8 352,00 €
BV Gabas, Louts, Bahus (40)	Fourniture et pose de 6 panneaux de communication	15 000,00 €	18 000,00 €	3 960,00 €	4 752,00 €
COM_Animation					
BV Gabas, Louts, Bahus (40, 64, 65)	Matériels animation	5 000,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €	1 800,00 €
		1 160 995,00 €	1 657 194,00 €	442 419,00 €	530 902,80 €